



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

défense et usage

Question écrite n° 15563

Texte de la question

M. Jean-Luc Bleunven attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée de la francophonie, sur le rôle de la langue française dans le monde, en Europe et dans notre propre pays. Depuis de nombreuses années, les parlementaires de l'Assemblée nationale et du Sénat alertent les gouvernements successifs sur le dramatique affaiblissement de notre langue et concomitamment de notre influence. À l'échelle mondiale, que ce soit à l'ONU ou dans les autres organisations où 90 % des textes sont d'abord rédigés en anglais. Il apparaît que de nombreux pays membres de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ne respectent pas les engagements qu'implique leur participation à ce groupement : leurs diplomates parlent exclusivement l'anglais et leurs moyens de communication ne présentent souvent aucune version française (sites internet). La situation n'est pas meilleure dans le domaine de la coopération de sécurité et de défense. Depuis que la France a rejoint l'OTAN, l'armée française s'est complètement convertie à l'anglais dans ses relations avec nos partenaires. En Europe, d'abord, la langue allemande est celle qui compte le plus de locuteurs, suivie par le français et puis l'anglais. Il est donc inconcevable que le français ne soit aujourd'hui la langue « source » que pour seulement 8 % des documents qui émanent de la Commission européenne alors que sur le site internet de l'exécutif européen, seules 12 % des pages sont traduites en français. En France même, on ne peut que constater une évolution néfaste. Les titres de films ne sont plus traduits, les émissions télévisées s'affublent de titres anglais, des artistes francophones s'expriment en langue anglaise. Nos grands groupes industriels nationaux eux-mêmes choisissent des slogans en anglais et travaillent dans cette langue. De nombreuses grandes écoles, de Sciences Po à HEC, dispensent leurs cours en anglais. Ainsi, le chantier est énorme. Il serait nécessaire d'agir vite. Il lui demande donc de lui faire connaître les actions que le Gouvernement entend mener concrètement tant auprès de la Commission européenne qu'auprès de l'OIF pour que le français retrouve sa place.

Texte de la réponse

La France met en oeuvre une politique active de soutien au français dans le monde. Cet effort, relayé par nos postes diplomatiques, les Alliances françaises, les établissements scolaires etc. est renforcé par l'action de la Francophonie institutionnelle qui dispose d'outils propres de soutien à notre langue. La France est le premier contributeur de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et soutient toutes les actions de la Francophonie en faveur du français : les chefs d'Etats et de gouvernement de la Francophonie se sont engagés concrètement en adoptant, en 2006 à Bucarest, un « Vademecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales ». Depuis 2002, et en partenariat avec la France, le Luxembourg et la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'OIF met tout d'abord en oeuvre un plan annuel d'action pour le « français dans la diplomatie et la fonction publique ». Il touche entre 8000 et 11000 diplomates et fonctionnaires non francophones chaque année, choisis rigoureusement en fonction de leur niveau d'influence, en privilégiant les forts potentiels. Ensuite, le programme « le français dans les organisations internationales » a pour objet la promotion du français au sein des organisations internationales africaines (l'Union africaine, la Communauté des Etats d'Afrique de l'Ouest...) avec une extension récente aux grands centres européens de formation de l'élite

communautaire (Collège d'Europe de Bruges). Des « plans capitales de l'UE » permettent enfin la formation linguistique de diplomates européens de haut rang. Conjuguant stages d'immersion linguistique et cours sur place avec des contenus adaptés à ces publics à haut potentiel, ces programmes comportent aussi des volets de renforcement des compétences des traducteurs et interprètes. Au-delà, c'est une mobilisation de l'ensemble de notre corps diplomatique qui permettra, tant au sein des institutions européennes que dans les autres organisations internationales, de rappeler que le multilinguisme est un gage d'efficacité du système multilatéral. Une feuille de route pour la promotion du multilinguisme dans les organisations internationales sera prochainement adressée aux postes diplomatiques.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Bleunven](#)

Circonscription : Finistère (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15563

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : Francophonie

Ministère attributaire : Francophonie

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [15 janvier 2013](#), page 321

Réponse publiée au JO le : [5 mars 2013](#), page 2604